Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 203

Artikel: La salubrité du logement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285625

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

donnaient à ces braves jeunes gens. Ces bataillons devaient les poursuivre à toute extrémité et les détruire entièrement en cas de résistance, sans aucune trève. Les ordres du Ministère furent exécutés. En effet peu de jours après, la Vallée fut inondée de volontaires français, armés de fusils et de pics pour repousser ces *brigands*. Les jeunes gens ne furent pas d'abord intimidés par tous ces ordres, mais leur constance fut vite affaiblie par l'arrivée de la troupe française. Ils tremblèrent vite et à leur première approche, quoique situés avantageusement dans une position imprenable. Après un combat de quelques heures, ils s'enfuirent, tout effrayés et purent se sauver à la faveur des forêts, qui les dérobèrent à la vue de leurs adversaires. Ils échappèrent ainsi à la mort.

On fit courir le bruit que c'était les prêtres qui avaient poussé ces jeunes gens à ce soulèvement. C'était une insigne calomnie, puisque le clergé avait quitté la Principauté. Cette calomnie excita la rage des Français Jacobins contre les prêtres. Les impies triomphaient en rendant plus odieux encore le clergé émigré. Il parut, ensuite de ses calomnies, un édit qui défendait à tout prêtre, même étranger de venir désormais fonctionner dans les églises de la nouvelle France. Ce décret était rempli d'invectives contre les prêtres qu'on accusait être les auteurs de ces désordres et les perturbateurs du repos public, qu'ils étaient plus nuisibles que d'être ses défenseurs (*).

Il parut un autre décret de la Convention nationale de Paris qui ordonnait absolument de prendre les cloches de toutes les églises et chapelles à l'exception d'une seule qu'on accordait à chaque église paroissiale. Les communes étaient libres de choisir celle qu'elles voulaient conserver. Le même ordre fut donné de s'emparer de tous les vases et des autres ornements qui servaient au culte divin. Chaque commune dut envoyer tous ces objets à Delémont pour être envoyés plus loin, réservant le plus précieux pour Paris. On croyait que ces brigandages s'arrêteraient là, ce qui fit cesser les murmures, mais il n'en fut rien, hélas! On fut menacé de nouveau de voir abattre les croix et tout signe de religion.

L'alarme fut générale, mais que faire? Il fallait obéir à la loi. Peu à peu on enleva les croix de crainte qu'on ne les profanât davantage et on les cacha dans des lieux sûrs jusqu'au moment où la paix permettra de les redresser.

(*A suivre*).

(*) Quand le général Eckmuller et ses troupes eurent terminé l'affaire du Mont, ils se vengèrent sur les villages de la Vallée d'où ils enlevèrent des hommes, des femmes et même celles qui étaient enceintes, au nombre de dix ou quinze par village, et les conduisirent dans les prisons de Delémont, après avoir pillé leurs maisons.

La salubrité du logement

En hiver, il est bon de parler du logement et des conditions d'hygiène qui le rendent favorable et sain.

La *Société pour l'amélioration du logement* s'en est occupée dans une étude très intéressante dont nous donnons les parties principales (voir son Bulletin n° 10) : La salubrité du logement, dit l'auteur, dépend de nombreux facteurs, que l'on peut classer en deux grandes catégories : les causes extérieures et les causes intérieures.

Les causes extérieures proviennent de l'emplacement des immeubles, de leur situation plus ou moins élevée, de leur rapprochement les uns des autres et aussi des conditions hygiéniques du quartier, résultant des égouts, des conduites d'eau et des plantations d'arbres.

Les principales causes qui influent intérieurement sur la salubrité du logement sont : le cube d'air, la facilité d'aération, l'humidité à laquelle il est exposé, les émanations et les odeurs qui peuvent s'y dégager.

1° *Le cube d'air :* Il dépend de la hauteur entre plancher et plafond. Le nombre des habitants auxquels il sert doit être limité.

Il faut choisir autant que possible un logement dont la hauteur, entre plancher et plafond, ne soit pas inférieure à 2 m. 50. Quand le plafond est plus bas, on respire facilement un air vicié, l'air sortant des poumons tendant plutôt à s'élever.

Le cube d'air doit être mesuré principalement dans les chambres à coucher, parce que ce sont ces pièces-là que l'on occupe le plus longtemps d'une manière continue. On compte ordinairement dans une chambre à coucher 15 mètres cubes au moins par personne adulte et 10 mètres cubes pour chaque enfant.

2° *Aération :* L'air doit être pur pour être salubre. Enfermé dans un logement, il devient impur, par conséquent insalubre. Pour cette raison, il faut le renouveler souvent. Le mieux serait de le renouveler d'une manière continue, par petites quantités, dans les saisons froides, pour éviter un abaissement brusque de la température des chambres, et par grandes quantités dans les saisons chaudes. Il est absolument nécessaire de renouveler intégralement l'air d'un appartement. Cet opération doit se faire souvent et principalement : chaque matin avant de faire les lits, de manière que ces derniers soient bien aérés avec de l'air extérieur, après chaque repas afin que les buées et fumets des aliments chauds puissent disparaître, et chaque soir avant d'aller au lit, afin que l'air contaminé par la veillée soit remplacé par de l'air pur qui à son tour sera contaminé pendant la nuit.

Tous les appartements ne sont pas également faciles à aérer. Il faut choisir de préférence ceux dont toutes les fénêtres sont successivement exposées au soleil et sont placées sur des façades différentes.

En général, l'air des cours ou espaces étroits est moins salubre que l'air exposé au soleil, par conséquent, il faut éviter de l'introduire chez soi, quand cela est possible. Le courant d'air dans un logement se dirige généralement du côté des fenêtres ouvertes, exposées au soleil; par conséquent, l'air qui entre vient des fenêtres ouvertes exposées à l'ombre. C'est quand l'espace, du côté des fenêtres à l'ombre, est grand et bien aéré que l'aération est la meilleure.

Quand le courant d'air est rapide et traverse votre appartement, il a pour effet de déplacer l'air dans les enfoncements des pièces, et cet air là aussi est changé.

Quand, pour aérer un appartement, on ne possède que des fenêtres situées sur une même façade, le courant d'air, que l'on crée en les ouvrant, est beaucoup moins efficace que dans le cas où les fenêtres appartiennent à des façades différentes. Quand l'aération est faite par une seule fenêtre, l'air entre par la moitié inférieure de cette fenêtre et sort par la moitié supérieure. Ainsi le courant d'air ne traverse pas la pièce, et l'air des enfoncements et recoins a de la peine à être renouvelé.

Comme moyen d'aération, on peut recommander l'emploi du vasistas ou carreau mobile et celui du carreau en verre « à palettes mobiles ». Ces deux moyens d'aération ont l'avantage de permettre une aération continue des chambres, car, en les employant, on peut régler l'ouverture de sortie et d'entrée de l'air, de manière que la quantité d'air renouvelé soit assez faible pour ne pas refroidir rapidement une chambre. Il serait bon que chaque cuisine et chaque chambre à coucher soit pourvue de l'un de ces deux moyens.

3° *Humidité :* L'humidité est la cause d'insalubrité la plus répandue dans les logements. On le constate surtout pendant les saisons froides. Tel logement qui paraît sec en été peut se montrer humide en hiver. Il faut par conséquent, avant de conclure un bail pour un logement, s'informer s'il est bien sec en hiver.

C'est par une bonne aération qu'on remédie le mieux à l'humidité d'un logement. Il faut en renouveler l'air souvent.

Cette humidité, on la produit soi-même. Ainsi, dans la cuisine, il se forme toujours de la «buée» quand on cuit les aliments. C'est pour faire partir cettte buée qu'il faut avoir soin de placer le fourneau-potager, ou l'appareil à gaz, au-dessous du manteau de la cheminée et d'ouvrir la bascule pendant tout le temps qu'elle se produit. C'est une précaution qu'on néglige souvent de

---

lèvres pincées, glacial.

—Cela suffit, élève Gélinot, — ou Gélinet,— il est inutile de rééditer vos stupides plaisanteries! — *carduus carduum*, insolent, j'ai l'honneur de vous saluer!

Et puis il s'est éloigné sans ajouter un mot.

Legoff s'étreignit le front.

— Voyons, vous, ma vieille amie, comprenez-vous quelque chose à cet imbroglio d'ortie, de ciguë, de *carduus carduum*, et de Gélinet — ou Gélinot?

— Ma foi non. Chardonnet est fou — à moins qu'il y ait quelque énigme là dessous.

* * *

L'énigme, Mme Dupont en eut la clef du professeur lui-même. Il y eut entre eux une explication des plus vives, mais la brave dame eut beau plaider les circonstances atténuantes en faveur de son protégé, prier, supplier, dépenser des trésor d'éloquence et d'ironie, ce fut en pure perte; elle trouva M. Chardonnet inflexible — un Romain de bronze — et dut se retirer avec perte.

— Je crois, dit-elle à Pierre, qu'il ne te reste plus qu'un parti à adopter.

— Quel?

— Piocher ta botanique, et te préparer à passer avec succès un nouvel examen.

Le jeune homme fit la grimace.

— Diable! c'est que ce sera long! et puis à quel examinateur ai-je affaire, mon Dieu! un homme qui ne voit pas une ortie dans une ortie et un chardon dans un chardon!

— Il paraît que tu t'es trompé, mon pauvre garçon, et grossièrement : l'ortie n'était pas une ortie, pas plus que le chardon un chardon; on m'a expliqué cela : tu as confondu des familles.

— Des familles? C'est, ma foi, bien possible! Enfin, je piocherai ma botanique, puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement!

(*La suite prochainement.*)

prendre.

On se sert souvent de la cuisine aussi pour étendre et sécher du linge, en profitant de la chaleur du fourneau-potager. L'air chaud s'imprègne ainsi d'humidité, et il faut l'empêcher de se répandre dans l'appartement. Pour cela on doit fermer la porte et établir un courant d'air entre la fenêtre (en l'entr'ouvant), et la cheminée, en ouvrant la bascule. Dans quelques cuisines, il existe, près du plafond, une communication avec la cheminée. Cette communication est fermée par un simple bouchon en plâtre ou en fer-blanc. Dans ces cuisines-là, c'est cette communication qu'il convient d'ouvrir, au lieu de la bascule, quand on étend du linge. L'aérage est alors plus rapide. Le mieux serait de ne jamais faire la lessive, et de ne jamais sécher du linge dans un appartement. Mais on rencontre souvent des immeubles dépourvus de chambre à lessive et de grenier d'étendage, surtout des immeubles pour ouvriers.

On chauffe souvent les appartements au moyen d'un calorifère, placé dans le vestibule, et sur lequel on met une bouilloire avec de l'eau pour que l'air chaud ne soit pas trop sec. Il faut avoir soin de changer cette eau de temps en temps de manière qu'il y ait évaporation et non pas ébullition prolongée. Dans ce cas là, il y a surproduction de vapeur d'eau, et par conséquent humidité dans l'appartement.

Il est à remarquer que ces trois causes habituelles d'humidité des logements n'existent pas en été, car dans cette saison les fenêtres sont ouvertes et l'air des appartements se renouvelle constamment.

Quand il y a de l'humidité dans un appartement, c'est en général dans les endroits mal aérés qu'on en voit les traces. En se déposant sur des matières organiques, — papiers peints, étoffes, cuirs, etc., — elle produit des moisissures qui donnent des odeurs malsaines et en tous cas désagréables. A tous ces inconvénients on peut remédier par l'aération. C'est pour faciliter l'aération des murs qu'il faut avoir soin de ne pas appuyer les meubles contre les parois et particulièrement de gros meubles contre les murs extérieurs. C'est pour permettre l'aération dans les armoires qu'il faut un espace libre entre la paroi du fond et les rayons. Sans cet espace libre, chaque rayon forme avec le rayon qui lui est superposé une cellule difficile à aérer.

Les lits eux-mêmes, qu'il est si important de bien aérer, ne le sont pas ou le sont mal quand ils touchent contre les parois ; on, devrait les mettre au milieu des chambres, en les espaçant, tandis qu'on les relègue au fond des alcôves mal aérées, en les serrant les uns contre les autres, comme des meubles encombrants qui ne doivent pas occuper une place précieuse.

4° *Emanations :* Elles sont dues habituellement à trois causes, qui sont : les W.-C., les lavoirs et les cheminées.

Le nombre des latrines doit être en rapport avec le nombre des habitants d'une maison. C'est ainsi que le règlement genevois exige aujourd'hui :

a) Qu'une maison construite, n'ayant qu'un étage sur rez-de-chaussée et 4 locataires au maximum, soit pourvue d'au moins une latrine munie d'un coupe-vent ;

b) Qu'une maison construite, possédant deux étages sur rez-de-chaussée et plus de quatre locataires, soit pourvue d'au moins deux water-closets ;

c) Qu'une maison construite de plus de deux étages sur rez-de-chaussée, soit pourvue d'au moins une latrine par étage. Et le règlement ajoute :

« Dans ces deux derniers cas, ces latrines « devront, si elles ne sont pas munies d'un « guichet en façade, avec prise d'air extérieure, être pourvues d'appareils complètement inodores avec distribution « d'eau ».

On a atteint, ces dernières années, dans la construction des latrines, un degré de perfection qui dépasse beaucoup celui dont on se contentait il y a 30 ou 40 ans.

Les appareils dits « à chasse d'eau », avec leur cuvette pourvue d'un syphon et d'un tuyau d'évent, réalisent une obturation continue et l'impossibilité pour les émanations de se répandre dans les appartements.

Dans les appareils à soupapes, que l'on était heureux de posséder il y a 30 ou 40 ans, l'obturation n'est pas continue, et de plus on les contruisait avec des sièges fermés, dans lesquels l'humidité pénètre facilement et l'air ne se renouvelle pas, ce qui provoque des centres de culture pour les microbes et donne des émanations.

Il faudrait arriver à supprimer tous ces sièges fermés et à les remplacer par des sièges à claire-voie bien aérés.

Avant de quitter ce qui concerne les latrines, il est nécessaire de parler de leurs fosses.

Ces fosses, qui sont généralement pourvues d'un coupe-vent, contiennent des gaz méphitiques, auxquels, dans les fosses bien construites, on donne une issue en installant un « tuyau d'évent », aboutissant au-dessus du toit. Sans ce tuyau d'évent, ces gaz méphitiques passent au travers des joints et fissures et se répandent à l'extérieur, ordinairement dans les caves ou dans les cours, qu'ils empestent.

Toutes les fosses devraient être pourvues d'un tuyau d'évent.

Il est absolument nécessaire, pour éviter les émanations, que les fosses, même les mieux construites, soient vidangées souvent et régulièrement.

Examinons maintenant les lavoirs :

Les anciens « éviers » des lavoirs ne présentaient aucun dispositif pour empêcher les émanations. La grille en était plate, sans rainure circulaire, permettant l'usage d'un couvercle plongeant. Aujourd'hui on rencontre souvent de ces grilles à rainure circulaire ; mais, dans bien des cas, on ne les apprécie guère parce qu'on ne connaît pas leur but et souvent le couvercle fait défaut.

Dans la plupart des immeubles récents, on a placé, pour empêcher les émanations des lavoirs, un « syphon », ou tuyau formant une S, dans lequel une certaine quantité d'eau reste et forme obturation continue.

Cette continuité d'obturation n'existe pas dans les lavoirs qui possèdent seulement une grille à rainure circulaire.

Le réduit au dessous de l'évier, où l'on met la caisse aux balayures, doit être bien aéré ; actuellement on en supprime la porte.

Il nous reste à examiner les cheminées et autres moyens de chauffage.

Si une cheminée usagée n'est pas préservée contre la pluie, la suie, qui adhère aux parois, se mouille et forme du « bistre ».

Il arrive que des cheminées mal entretenues sont « bistrées » sur la hauteur de plusieurs étages. Alors elles peuvent donner des émanations insupportables. Pour y remédier il faut, ou bien brûler la cheminée, ce qui peut être sans danger, pour les cheminées bien construites par exemple, ou bien enlever le bistre et le remplacer par un enduit neuf, ce qui est un travail coûteux, pour lequel l'intervention d'un fumiste est nécessaire.

Quand on se sert d'un fourneau ou d'un autre appareil à combustion, il faut avoir soin de ne jamais empêcher les gaz produits de s'en aller. En fermant la bascule ou la porte du foyer, on supprime le tirage. Toutes les fois qu'on supprime le tirage, ces gaz produits par la combustion traversent les parois de l'appareil et se répandent dans les appartements. A plusiers reprises on a constaté des cas d'asphyxie dus à cette cause.

Ainsi dans les fourneaux, ne fermez jamais ni la bascule, ni l'orifice d'accès de l'air au foyer.

L'ACÉTYLÈNE

comparé aux autres agents d'éclairage.

Une grande usine de construction mécanique, nous écrit-on, ayant adopté l'acétylène pour l'éclairage de ses ateliers, après avoir essayé de plusieurs autres agents d'éclairage, a pu établir une comparaison de prix, et voici exactement quel en a été le résultat.

Au début elle était éclairée par 160 lampes à pétrole, mais le besoin de recourir à un éclairage plus sûr et plus moderne amena les directeurs à examiner des projets d'installations électriques et d'installations d'acétylène.

Cette usine marche à la force motrice hydraulique, lorsqu'il y a suffisament d'eau dans le ruisseau sur les bords duquel elle est située ; elle utilise également une machine à vapeur qui sert à titre auxiliaire et quelquefois même deux machines aux époques de grande sécheresse. Le charbon provient de la station la plus voisine située à à environ 12 km. de l'usine. En raison des heures de travail, il se trouve que l'usine nécessite en hiver un éclairage artificiel considérable. En outre, il n'y a pas d'espace suffisant pour installer un moteur à gaz ou un dynamo.

On a alors reconnu que pour remplacer les 160 lampes à pétrole, l'installation de la lumière électrique, coûterait approximativement :

Dynamo (12 kilowatts).	fr.	1700.—
Fils, cables et douilles	«	1150.—
Pose	«	150.—
Transmiss. poulies embroy.	«	180.—
Lampes	«	120.—
Commutateurs	«	75.—
Total		3375.—

Ce prix ne comprend pas le moteur ou autre générateur de force motrice pour actionner ce dynamo. L'installation de l'électricité présentait en outre de graves inconvénients. D'abord la transmission exigeait beaucoup de place, et on aurait pu disposer d'aucune lumière, en cas d'avarie survenue aux appareils électriques, ce qui se produit encore assez fréquemment.

D'autre part on a reconnu qu'une installation d'acétylène donnant exactement le même pouvoir éclairant que l'installation électrique précitée, ne reviendrait pas à plus de 2160 frs. qui se répartissent comme suit :

Générateurs	fr.	1250.—
Tuyautr., robts., soupapes.	«	490.—
Becs	«	170.—
Carbure des générateurs	«	250.—
Total		2160.—